

voir vos ordres sur ce que je ferai de ces officiers qui tomberont dans ces fautes, n'ayant pas de prison sûre pour les empêcher de s'égorger" (1)

A l'automne de la même année le marquis de Denonville se décidait à débarrasser la Nouvelle-France de la personne encombrante du sieur de Macary. Il écrivait au ministre le 10 novembre 1686 :

"Dans le nombre d'officiers que nous avons ici il y en a beaucoup d'honnêtes gens et capables. Je vous en renvoie quelques-uns qui, s'il vous plaît, serviront d'exemple aux autres pour les contenir dans une bonne discipline. Je vous renvoie le sieur de Macary, l'un des capitaines que j'ai amené ici étant un homme d'un caractère d'esprit si dangereux, brouillon, séditieux et si difficile à mener que j'ai cru ne pouvoir me dispenser d'en faire un exemple. Je l'ai fait mettre en prison une fois pour avoir très maltraité un fort joli officier. Il a eu trente démêlés avec M. de Callières, et avec nos officiers et avec les peuples; je vous envoie quelques-unes de ses lettres qui vous seront un échantillon de son esprit; je l'ai pris par tous endroits pour le réduire et le faire changer, y ayant perdu mon temps. Je vous le renvoie, Monseigneur, dans l'espérance que vous ne me le renverrez pas, n'en pouvant rien faire de bon pour le service.

"Je vous envoie aussi les informations que j'ai fait faire (sur) une plainte qu'il m'a faite que son lieutenant lui avait fait un appel. Comme je n'ai point les règlements et ordonnances sur les duels, ne les ayant point trouvés en aucun greffe, je vous supplie très humblement qu'on les envoie au Conseil Souverain pour que nous les fassions exécuter sévèrement. Cependant, je n'ai pas laissé de châtier le sieur de Saint-Bazile, son lieutenant, qui d'ailleurs est honnête garçon, bon officier et de qualité, par quatre mois de prison, parce qu'il m'a paru avoir manqué à l'égard de son supérieur, quoique j'aie eu lieu de penser qu'il y a eu de l'artifice de la part du sieur de Macary qui a cru le perdre infailliblement par cet endroit. Le dit sieur de Macary m'a présenté bien des requêtes et même à M. l'intendant tendantes toutes à mettre nos officiers en combustion par des confrontations qu'il demandait que je n'ai pas cru devoir faire pour éviter les désordres que cela aurait pu mettre entre eux."

P. G. R.

(1) Archives publiques du Canada. Correspondance générale, vol. 8.

(1) Archives publiques du Canada. Correspondance générale, vol. 3.